2025 - Année Orélie-Antoine

L’hommage de l’avocat à l’avoué…

Palais de Justice de Périgueux (24), le 8 juillet 2025

Le 8 juillet dernier, le Prince Philippe III d’Araucanie et de Patagonie, avocat de son état, plaidant un dossier devant le Tribunal Judiciaire de Périgueux, a tenu à rendre hommage à son illustre prédécesseur et « confrère » Antoine de Tounens, qui foulait les marches de cette juridiction, il y a 170 ans !

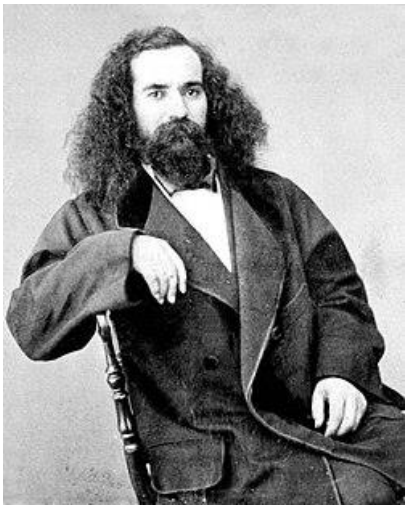

Antoine de Tounens en son étude d’avoué

Rappelons simplement qu’après de brillantes études de droit entre Toulouse et Périgueux, Antoine de Tounens est nommé avoué prés le Tribunal de Périgueux le 18 octobre 1851 et rachète l’étude de Maître Créneaux, 13 rue Hieras (actuellement rue de la République) à Périgueux, où il vit également pour exercer son métier.

Il demeure avoué d’instance jusqu’en octobre 1857 et développe avec talent l’étude de son prédécesseur.

Pour pouvoir partir à l’aventure, il cède son étude à son clerc Noël Pouyaud qui sera nommé en ses lieu et place le 3 mars 1858.

Le métier d’avoué a aujourd’hui totalement disparu, les « avoués de première instance » (tel Antoine de Tounens) ont été supprimés en 1972 et les « avoués d'appel » ont été fusionnés avec la profession d'avocat à partir du 1er janvier 2012.

Tout comme l’avocat, l’avoué était un juriste et un auxiliaire de justice, plus spécialement chargé de la procédure devant les tribunaux et les Cours d’Appel mais à la différence de l’avocat, il était titulaire d’une charge (officier ministériel) et n’avait pas le droit de plaider les dossiers.

Antoine de Tounens devenu Roi, conservera de son expérience professionnelle, le goût du droit et de la justice !

Royaume d'Araucanie & Patagonie **15.07.2025**